



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

COMITE REGIONAL
de
L' HABITAT
et
de **L' HEBERGEMENT**

CRHH séance plénière du 10 Juillet 2017

Relevé de décisions

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Lundi 10 Juillet 2017 – 14h30 à 17h00
Préfecture de région – Salon d'honneur (2^e étage)

Ordre du jour

Introduction

Retour des bureaux du CRHH du 14/03/17 et 27/06/17

A – Bilan régional 2016 de la politique de l'habitat en PACA

B – Plan quinquennal de développement des pensions de famille

C – État des lieux de la procédure d'exemption des obligations SRU 2018-2019

D – Avis du CRHH sur le bilan triennal SRU 2014-2016

E – Signature de la convention régionale Handitoit

Liste des participants

Président :

- Monsieur Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Le premier collège :

- Madame Arlette FRUCTUS, Conseil régional
- Madame Sylvie CARREGA, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Monsieur Jean-Claude FERAUD, Métropole Aix-Marseille-Provence
- Monsieur Christophe BIANCI, Communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon
- Monsieur Philippe POULEAU, Communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération

Le deuxième collège était représenté par :

- Monsieur Bernard OLIVER, Association Régionale HLM PACA-CORSE
- Monsieur Philippe OLIVIERO, Association Régionale HLM PACA-CORSE
- Monsieur Xavier SORDELET, Association Régionale HLM PACA-CORSE
- Monsieur Hervé GHIO, Fédération des Établissements publics locaux
- Madame Claude BERTOLINO, Établissement Public Foncier PACA
- Madame Nathalie ORTET, Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs
- Monsieur Stéphane PEREZ, Fédération des Promoteurs Immobiliers
- Monsieur Pierre RICHAUD, UNGE
- Monsieur Jean-Paul SANTONI, Caisse des Dépôts et Consignations

Le troisième collège était représenté par :

- Monsieur Fathi BOUAROUA, Fondation Abbé Pierre
- Monsieur Abdelkader ATIA, Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
- Monsieur Marc JEANJEAN, Union Professionnelle du logement accompagné
- Monsieur Patrick HAUTIERE, Association Consommation Logement et Cadre de Vie
- Madame Catherine BLANC-TARDY, Syndicat de défense des propriétaires et copropriétaires
- Madame Armand BENICHOU, HANDI'TOIT Provence
- Monsieur Jean-Marie VIAL, Union Nationale de la Propriété Immobilière 13
- Monsieur Bernard WIBAUX, Habitat et Développement

Autres participants :

- Monsieur Philippe SAGNES, UESL
- Madame Karine DZIWULSKI-DEBEVER, Fédération inter-caisses d'allocations familiales PACA-CORSE
- Monsieur Didier ROULET, Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
- Madame Marie-Claude MONDIET, UHRAJ PACA
- Mesdames Hélène DELMOTTE et Dominique CHECCONI, Métropole Nice-Côte-d'Azur
- Messieurs Serge LERDA et Fabrice AVIT, Métropole Aix-Marseille-Provence
- Madame Christelle MOUREN, Métropole Aix-Marseille-Provence

CRHH séance plénière du 10 Juillet 2017
Relevé de décisions

COMITE REGIONAL
de
L' HABITAT
et
de L' HEBERGEMENT



Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Lundi 10 juillet 2017 – 14h30 à 17h00

Préfecture de région – Salon d'honneur (2^e étage)

Ordre du jour

Introduction

Retour des bureaux du CRHH du 14/03/17 et 27/06/17

A – Bilan régional 2016 de la politique de l'habitat en PACA

B – Plan quinquennal de développement des pensions de famille

C – Etat des lieux de la procédure d'exemption des obligations SRU 2018-2019

D – Avis du CRHH sur le bilan triennal SRU 2014-2016

E – Signature de la convention régionale Handitoit

Liste des participants

Président :

- Monsieur Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Le premier collègue :

- Madame Arlette FRUCTUS, Conseil régional
- Madame Sylvie CARRÉGA, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- Monsieur Jean-Claude FERAUD, Métropole Aix-Marseille-Provence
- Monsieur Christophe BIANCI, Communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon
- Monsieur Philippe POULEAU, Communauté d'agglomération Provence-Alpes-Agglomération

Le deuxième collègue était représenté par :

- Monsieur Bernard OLIVER, Association Régionale HLM PACA-CORSE
- Monsieur Philippe OLIVIERO, Association Régionale HLM PACA-CORSE
- Monsieur Xavier SORDELET, Association Régionale HLM PACA-CORSE
- Monsieur Hervé GHIO, Fédération des Etablissements publics locaux
- Madame Claude BERTOLINO, Etablissement Public Foncier PACA
- Madame Nathalie ORTET, Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs
- Monsieur Stéphane PEREZ, Fédération des Promoteurs Immobiliers
- Monsieur Pierre RICHAUD, UNGE
- Monsieur Jean-Paul SANTONI, Caisse des Dépôts et Consignations

Le troisième collègue était représenté par :

- Monsieur Fathi BOUAROUA, Fondation Abbé Pierre
- Monsieur Abdelkader ATIA, Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
- Monsieur Marc JEANJEAN, Union Professionnelle du logement accompagné
- Monsieur Patrick HAUTIERE, Association Consommation Logement et Cadre de Vie
- Madame Catherine BLANC-TARDY, Syndicat de défense des propriétaires et copropriétaires
- Madame Armand BENICHOU, HANDI'TOIT Provence
- Monsieur Jean-Marie VIAL, Union Nationale de la Propriété Immobilière 13
- Monsieur Bernard WIBAUX, Habitat et Développement

Autres participants :

- Monsieur Philippe SAGNES, UESL
- Madame Karine DZIWULSKI-DEBEVER, Fédération inter-caisses d'allocations familiales PACA-CORSE
- Monsieur Didier ROULET, Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
- Madame Marie-Claude MONDIET, UHRAJ PACA
- Messdames Hélène DELMOTTE et Dominique CHECCONI, Métropole Nice-Côte-d'Azur
- Messieurs Serge LERDA et Fabrice AVIT, Métropole Aix-Marseille-Provence
- Madame Christelle MOURÉN, Métropole Aix-Marseille-Provence

- Madame Brigitte REYNAUD, Conseil départemental 04
- Monsieur Gilbert SAUVAN, Conseil départemental 04
- Monsieur Gilles VEVE, CA Ventoux-Comtat-Venaissin
- Monsieur Francis ADOLPHE, CA Ventoux-Comtat-Venaissin
- Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, CA Dracénie
- Madame Chantal VARELIETTE, CA Toulon-Provence-Méditerranée
- Monsieur Jean-Pierre SOURREILLAT, CAF Marseille
- Monsieur Laurent QUARANTA, Association des Paralysés de France
- Monsieur Paul CASTEL, ARS
- Messieurs Sylvain VEDEL et David DI DIO BALSAMO, DDT 05

Excusés :

- Messieurs Yves LE TRIONNAIRE et Johan CRAUSAZ, DREAL-PACA
- Mesdames Géraldine BIAU, Eve LESUEUR, Audrey DONNAREL-PONT, DREAL-PACA
- Madame Corinne TOURASSE, Directrice DREAL-PACA
- Madame Magali ADJIMAN, SOLIHA PROVENCE
- Madame Muriel ANDRIEU-SEMMEL, ARS
- Monsieur Hervé TERRIEN, ARS
- Madame Amandine MARTIN, DDCS 83
- Monsieur Hervé SUE, FNARS
- Conseil régional PACA-CORSE
- Mesdames Marylène MONGALVY, Eugénie D'AGUANNON et Jeanne BENIHYA-VERDE
- Monsieur Eric BOUSSET, Conseil régional PACA-CORSE
- Monsieur Léopold CARBONNEL, DRDJSCS
- Monsieur Christian MAGUIRA, FAPIL-API
- Monsieur Pascal GALLARD, ARHLM
- Monsieur Lazize IBERKHANE, Conseil départemental du Vaucluse
- Mesdames Chantal GIOVANOLLA, et FAOLAN Préfecture Bouches-du-Rhône
- Madame Josiane HAAS-FALANGA, Sous-préfecture d'Istres
- Monsieur Jean-Marc SENATEUR, Sous-préfecture d'Istres
- Madame Axelle BICHERON, Sous-préfecture d'Arles
- Mesdames Annick BAILLE, Magali LABRUYERE et Delphine JACOUD, DDT 84
- Monsieur Serge CASTEL, DDTM 06
- DDTM 13
- Messieurs Gilles Servanton, Dominique BERGE, Sylvain HOUPIN et Aurélien CHAZEL,
- Monsieur Yves ROUSSET, Préfecture Bouches-du-Rhône
- Monsieur Francisco RUDA, DDTM 83
- Madame Nathalie COQUELET, DDTM 83
- Madame Catherine FLACHERIE, DDT 04
- Madame Laurence COLOMBE, CA Toulon-Provence-Méditerranée
- Monsieur Aurélien SAUSY, CA Grand-Avignon
- Madame Cathy HEYTE, CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette
- Madame Sophie MIGOULE, CA Cannes-Pays de Lérins

Le secrétariat du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement est assuré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

- Madame Marie-Ange PORT-LEVET, Conseil départemental 04
- Monsieur Gérard TENOUX, Conseil départemental 05
- Monsieur Eric CIOTTI, Conseil départemental 06
- Mesdames Martine VASSAL, Conseil départemental 13
- Monsieur Marc GIRAUD, Conseil départemental 83
- Madame Caroline DEPALLENS, Conseil départemental 83
- Monsieur Maurice CHABERT, Conseil départemental 84
- Madame Corine TESTUD-ROBERT, Conseil départemental 84
- Monsieur Bernard JEANMET-PERALTA, CA Durance-Luberon-Verdon-Agglomération
- Monsieur Gérard BRULAS, DDCS 04
- Monsieur Dominique PION, Conseils Consultatifs Régionaux des Personnes Accueillies
- Madame Géraldine MEYER, Union inter-fédérale des Organismes Privés, non lucratifs, Sanitaires et Sociaux
- Madame Rose Marie SERGENT, Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale
- Monsieur Jean-Pierre SOURSELLAT, Fédération Inter-caisses d'allocations familiales PACA-CORSE
- Monsieur Patrick FAUCHER, Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs
- Monsieur Arnaud POULY, DDCS 83

Introduction

Monsieur le Président Stéphane BOUILLON, préfet de région, ouvre la séance et remercie les personnes présentes pour leur participation.

Il remarque que ce CRHH intervient à la suite de plusieurs événements majeurs en matière de conduite des politiques de l'habitat, notamment la loi égalité et citoyenneté et la création d'un nouveau ministère de la Cohésion des territoires.

Monsieur le préfet souligne le bilan positif de ces dernières années dans le domaine de l'habitat, et la mobilisation autour du logement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette dynamique se traduit en particulier par des meilleurs résultats dans la production de logements sociaux. Le nombre de logements sociaux agréés par les territoires de gestion a augmenté de près de 60 % en 3 ans. La baisse du nombre de communes proposées à la carence pour cette cinquième période triennale témoigne de cet effort, même si l'offre en logement est encore loin d'apporter une réponse à tous. Il souhaite donc que la mobilisation collective en faveur du logement soit maintenue.

M. le préfet sollicite la salle sur les questions éventuelles avant le démarrage des dossiers présentés à l'ordre du jour du CRHH.

Prises de paroles liminaires

M. Fathi BOUAROUA, Fondation Abbé Pierre, rappelle qu'il y a une urgence dramatique pour les personnes à la rue car les solutions proposées sont insuffisantes, l'hébergement d'urgence est sous-dimensionné. Il demande un effort à l'ensemble des collectivités locales, en particulier à Marseille où la situation est explosive. Il observe de nombreuses démissions des associations, et dresse une liste de problèmes récurrents tels que l'accès à l'eau ou celui de personnes, parfois malades, qui dorment dehors. Il met en garde contre cette situation si rien est fait.

M. Le Préfet a connaissance du manque de places en hébergement d'urgence même s'il rappelle que le nombre de places en hébergement d'urgence a doublé depuis quelques années et pas seulement sur Marseille. Il recherche des solutions dans certaines communes pour les demandeurs d'asile et souhaiterait que les associations soient plus présentes en réunions publiques pour le soutenir face à certaines déclarations. L'Etat crée donc de nouvelles places d'accueil et d'orientation et travaille avec la ville de Marseille à la création d'un UHU (Unité d'hébergement d'urgence). Il rappelle enfin qu'il demande régulièrement des moyens supplémentaires, car même si les crédits ont doublé, cela reste insuffisant.

Comptes-rendus des bureaux du CRHH du 14/03/17 et 27/06/17

Bureau du 14/03/17

- Plan Départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées du Vaucluse (PDALHPD)

Avis favorable à l'unanimité pour le bilan du 2^{ème} PDALHPD du Vaucluse.

Avis favorable à l'unanimité pour le projet du 3^{ème} PDALHPD du Vaucluse.

Bureau du 27/06/17

- Résiliation des conventions de délégation du contingent préfectoral aux communes

Avis favorable à la majorité (3 abstentions)

- Fusion absorption : SNHM-DOMICIL-PHOCEENNE

Avis favorable à la majorité (1 abstention). La nouvelle entité résultant de la fusion des 3 organismes s'appelle SA-HLM-UNICIL.

Interventions

Mme Magali ADJIMAN, SOLIHA-PROVENCE et SA-UES-Habitat-Pact, informe le CRHH qu'ils ont déposés des dossiers de PLAI adaptés durant les trois premières années et apprécie les simplifications réalisées en 2017. Néanmoins, SOLIHA-PROVENCE souhaiterait que les dossiers soient traités sous un délai de deux mois et un engagement de la part des services instructeurs.

Mme Géraldine BIAU, DREAL PACA, explique que l'évolution majeure sur le PLAI adapté réside dans le fait que les demandes de PLAI adaptées ne feront plus l'objet d'un appel à projet ponctuel mais qu'elles seront traitées au fil de l'eau, dans le cadre de l'instruction classique des demandes d'agrément par les DDT et les délégataires des aides la pierre. La DREAL ne peut donc pas s'engager sur un délai d'instruction sans avoir eu au préalable une concertation et un accord des services instructeurs.

M. Didier ROULET, URHAI-PACA, rapporte que l'équilibre des opérations de résidence sociale n'est pas possible dans les Alpes-Maritimes malgré la subvention complémentaire du PLAI adapté. Cela est dû essentiellement à un foncier trop cher.

Mme Géraldine BIAU, DREAL-PACA, explique que les territoires de gestion et la DREAL connaissent et analysent les difficultés rencontrées dans le montage des opérations et leur équilibre financier. Avec le PLAI adapté, l'ensemble des subventions accordées pour les projets les plus lourds (PLAI adapté, acquisition amélioration...) peuvent désormais atteindre 30 000€. Chaque dossier doit donc être étudié.

A – Bilan régional 2016 de la politique de l'habitat en PACA

Présentation par Géraldine BIAU, DREAL-PACA (cf. Document)

Interventions

M. Stéphane PEREZ, FPI-Provence, se réjouit de la contribution des promoteurs dans la production de logements sociaux et souligne le bon partenariat entre les promoteurs et les bailleurs sociaux. Par ailleurs, il attire l'attention des services de l'Etat sur le nombre important de recours portés sur les projets immobiliers en PACA. Il donne l'exemple d'implantation d'entreprises rendue impossible à cause de recours qui empêchent la construction de nouveaux logements. Il demande qu'un travail de réflexion soit mené sur le sujet et remonté au niveau national.

M. le Préfet rappelle que la législation contre le recours abusif a changé récemment. Cela dissuade contre le « racket » et la perte de valeur immobilière qui est inacceptable. Une analyse des recours doit donc être menée pour dissuader les recours abusifs comme le prévoit la loi aujourd'hui.

Mme Claude BERTOLINO, EPF-PACA, intervient au sujet de l'intermédiation locative et remarque que, d'après la carte présentée, le Var ne produit pas d'intermédiation locative (IML) en communes carencées. D'ailleurs, pour des raisons de vacance, l'EPF-PACA a voulu mettre en place de l'IML pour des logements dont elle a la gestion, mais cette démarche a été un échec sur ce territoire.

M. Fathi BOUAROUA, Fondation Abbé Pierre, indique que l'IML concerne des personnes en très grande difficulté et est une procédure très lourde. Sur le territoire de PACA il y a d'avantage de ménages concernés par le conventionnement sur le parc privé en attendant que l'on construise du logement social. Néanmoins, il n'y a pas assez d'opérateurs sur notre territoire, en particulier pour réaliser des petites opérations d'acquisition amélioration. M. Bouaroua rappelle aussi la problématique des propriétaires occupants très sociaux. Le dispositif Procvivis (micro-crédit social) a eu des effets positifs pour dynamiser des opérations sur des copropriétés comme à Miramas. Il souhaite que ce dispositif soit de nouveau étudié. Enfin, M. Bouaroua pose la question des plafonds des loyers : les ménages ne peuvent plus entrer dans le logement social car leurs ressources sont insuffisantes. Cette population n'est pas la cible visée pour l'IML. La faiblesse de ressources ne doit pas exclure l'accès aux ménages de certaines personnes.

M. Didier ROULET, URHAF-PACA, confirme que la redévance comprend tout et ne doit pas être confondue avec l'aide à l'accompagnement de la personne (16€/jour/personne). Généralement il n'y

cadre de la redévance.
 dépense. Certains projets financent ces postes mais les imputent aux personnes hébergées dans la de l'aménagement intérieur des structures. En effet, aucun financement n'est prévu pour ce type de opérations. La Fondation Abbé Pierre soutient également la prise en charge du mobilier et type d'hébergement, les charges sont régulièrement exclues de la redévance pour équilibrer les redévance calculée par les structures. Or, la commission devra être vigilante sur ce point car, pour ce M. Fathi BOUAROUA, Fondation Abbé Pierre, indique que les charges doivent être comprises dans la

M. Patrick HAUTIERE, CLCV, demande comment sont déterminés les loyers?

un rôle d'accompagnement mais qu'il s'agit là d'une démarche volontaire de l'ARS et non obligatoire.
 DRDJSCS indique également que l'ARS peut financer des emplois d'infirmier à temps partagé pour DRDJSCS souhaite travailler en bonne harmonie avec les services psychiatriques de la région. La psychologique à accompagner les résidents. L'ARS sera invitée au comité régional d'instruction. La d'accueil doivent prévoir la prise en charge psychologique et donc la capacité du secteur coût entre les pensions de famille et les résidences d'accueil (16€/jour). Néanmoins, les résidences DRDJSCS. L'appel à l'initiative est ouvert à l'ensemble des opérateurs, il n'y a pas de différence de DDCS/FP aux différents partenaires et que les documents sont mis en ligne sur le site de la M. Léopold CARBONNEL, DRDJSCS 13, répond que les appels à initiative sont transmis par les

validation des projets.

répartition entre pension de famille et résidence accueil, et enfin la place de l'ARS dans le comité de communication sont assurées sur l'appel à projet Pension de famille. Il souhaite aussi connaître la M. Hervé SUE, FNARS, interroge les services de l'État sur la manière dont la transparence et la Alpes et Ile-de-France).

contingent État. Il propose qu'elle soit développée sur d'autres départements en PACA (cf. Rhône- non négociable. Enfin il évoque une convention Etat/UNAF/SIAO sur les Bouches-de-Rhône sur le financement du PLA adapté ouvert aux résidences de moins de 50 logements est aussi un apport gestionnaires des structures et les bailleurs sociaux. Cela permettra de monter des projets. Le des aides à la pierre et des budgets de fonctionnement. Il souligne le bon partenariat entre les DIHAL à l'élaboration de la circulaire d'avril 2017 pour le plan de relance et en particulier l'articulation M. Marc JEANJEAN, UNAF, informe le CRHH que l'UNAF a participé activement auprès de la

Interventions

Présentation par Léopold CARBONNEL, DRDJSCS 13 (cf. Document)

B – Plan quinquennal de développement des pensions de famille

Mme Arlette FRUCTUS, CONSEIL REGIONAL PACA, informe les membres du CRHH sur la délibération cadre prise en décembre par la région concernant son orientation sur l'habitat autour du développement économiquement, de la réhabilitation, du logement pour les jeunes et de la rénovation urbaine. Le 7 juillet, le Conseil Régional a adopté cette délibération pour conforter ces orientations :

- Chantier sur le logement pour les jeunes avec Action Logement
- Adoption d'une convention sur logement handicap (Handitot Provence)
- Prise en compte des jeunes, handicap dans les documents de plan local
- Actions avec les agences d'urbanisme pour mieux appréhender ces enjeux

Mme Géraldine BIAU, DREAL PACA, propose qu'un chantier soit lancé sur le micro-crédit social en PACA et lance un appel au CRHH pour qu'il soit piloté par un de ses membres.

M. Jean-Claude FERAUD, Métropole AMP, demande au préfet si d'autres communes de la métropole de mieux desservir son territoire dans les années à venir et d'ajuster ses priorités.

L'exemption des obligations sur 2 ans permet à la métropole de travailler à un plan de mobilité afin de proposer 28 communes à l'exemption dont 23 au titre de la desserte en transport en commun.

Mme Arlette FRUCTUS, Conseil Régional PACA, précise que la métropole Aix-Marseille-Provence a proposé 28 communes à l'exemption dont 23 au titre de la desserte en transport en commun.

M. le Préfet illustre l'exemple de la ville de Tarascon au titre de l'inconstructibilité.

Mme Géraldine BIAU, DREAL-PACA, rappelle que ce sont les communes comprises dans une unité urbaine de moins de 30 000 habitants qui sont concernées par le critère de desserte en transport en commun. Aussi, la proposition d'une commune à l'exemption ne veut pas dire qu'elle soit exemptée. Les DDT(M) analysent les demandeurs des EPCI. A ce stade la DREAL ne peut pas donner d'éléments supplémentaires sur l'analyse des demandes.

M. Philippe OLIVIERO, ARHLM-PACA-Corse, remarque que le critère se rapportant à la desserte en transport en commun pour l'exemption aux obligations SRU 2018-2019 est une prime à la mauvaise gestion des transports. Il souhaiterait connaître la répartition des communes proposées entre le critère d'inconstructibilité et celui de desserte en transport en commun.

Intentions

Mme Géraldine BIAU, DREAL-PACA, rappelle la loi et les modalités de sa mise en œuvre, et elle présente l'avancement de ce dossier.

Présentation par Géraldine BIAU, DREAL PACA (cf. Document)

C – État des lieux de la procédure d'exemption des obligations SRU 2018-2019

M. Léopold CARBONNEL, DRDJSCS, informe qu'il n'a pas d'autres informations pour le moment.

Mme Arlette FRUCTUS, Conseil Régional PACA, rappelle qu'en 2014 il avait été décidé de mettre en place un comité des financeurs associant l'État, les EPCI et la région pour travailler sur les engagements financiers de chacun. Qu'en est-il à ce stade ? Elle interroge ensuite les services de l'État pour savoir si le plan quinquennal pour le logement d'abord annoncé par le ministre de la cohésion des territoires est un nouveau plan.

M. le Préfet répond que les lignes budgétaires sont aujourd'hui annuelles pour l'État. Le gouvernement réfléchit à la possibilité de passer à des budgets quinquennaux au niveau national mais cela n'est pas encore possible.

XXX interroge les services de l'État sur la faisabilité à traduire les engagements en crédits de fonctionnement au travers d'une convention au moins triennale, voire idéalement pour 5 ans. Ce type de convention permettrait aux associations d'avoir plus de visibilité sur la suite et de travailler de façon stabilisée.

Mme Muriel ANDRIEU-SEMMEL, ARS, prends note de toutes ces demandes et fera remonter celles-ci aux personnes en charge des dossiers. Elle fait part de la nécessité de l'articulation entre service de la psychiatrie et de l'habitat pour définir les orientations.

M. Marc JEANJEAN, UNAFQ, affirme que la présence de l'ARS au comité est indispensable. Aujourd'hui il y a un fort besoin d'articulation entre service de la psychiatrie et de l'habitat. où cela est réalisé (Résidence d'accueil de Saint-Maximim-la-Sainte-Baume).

A donc pas d'équipement dans le 06 afin d'équilibrer les opérations. Il donne un exemple dans le Var,

M. Le Préfet indique qu'un courrier a été transmis aux EPCI concernés sur l'exemption des obligations. La Métropole Aix-Marseille-Provence a remis ses propositions. Le calendrier présenté sur le sujet est déjà contraint. Néanmoins, il demandera à ses services si de nouvelles demandes pourront être prises en compte.

M. Patrick LACOSTE, Fondation Abbé Pierre, demande à M. le Préfet de faire preuve d'une réelle fermeté sur ce domaine. Il estime que c'est une prime à la ségrégation sur certaines communes qui sont généralement les plus riches. Il s'étonne de la longue liste de communes proposées par la Métropole AMP.

Mme Ariette FRUCTUS, Conseil régional PACA, rappelle que la métropole AMP a toujours joué le jeu, en particulier en travaillant en partenariat avec les collectivités et l'Etat pour l'élaboration de 38 contrats de mixité sociale afin de trouver des solutions pour la construction de logements sociaux. La loi égalité et citoyenneté vient remettre en cause le périmètre de la loi SRU. Ce ne sont pas les élus de la métropole qui ont ré-ouvert la boîte de Pandore. En proposant à l'exemption pour 2018-2019 une liste de communes, la métropole ne fait que respecter et appliquer la loi.

Mme Sophie MIGOULE, CA Cannes-Pays de Lérins, informe que les communes de son territoire ont été touchées par les inondations (2015). Malgré cette catastrophe, les communes s'engagent dans une politique volontariste pour le logement alors que 20 % de la population est considérée comme pauvre. Sur ce territoire la politique menée en matière de production est réellement active mais soumise à de fortes contraintes foncières liées à la loi littorale et les risques incendies. En plus de ces contraintes s'ajoutent des coûts très importants notamment lorsque cela touche les opérations en centre-ville classé historique. Mme MIGOULE regrette que la loi ne prenne pas en compte ces aspects pour l'exemption des obligations SRU.

M. Fathi BOUAROUA, Fondation Abbé Pierre, indique que la FAP n'est pas contre l'exemption. Il demande à ce que les élus proposant leur commune à l'exemption aient le souci des publics les plus pauvres et de ne pas faire porter le poids de l'effort de la production de logement social sur les seules communes volontaristes, et en particulier les villes centres.

M. le Préfet examinera les propositions des EPCI et transmettra son avis technique à la commission nationale, qui elle-même proposera au ministre une liste de communes exemptées. Enfin, il rappelle que le CRHH ne se prononce pas sur l'exemption SRU au titre des années 2018-2019.

D – Avis du CRHH sur le bilan triennal SRU 2014-2016

cf. Présentation par Geraldine BIAU, DREAL PACA (cf. Document)

Intentions

M. Philippe OLIVIERO, AR-HLM et Mme Claude BERTOLINO, EFP-PACA, demandent de clarifier si la proposition d'exemption aux obligations SRU 2018-2019 doit être prise en compte pour que les membres du CRHH puissent donner leur avis sur les résolutions citées.

M. Fathi BOUAROUA, Fondation Abbé-Pierre et Mme Catherine BLANC-TARDY du syndicat de défense des propriétaires et copropriétaires demandent si le CRHH doit donner son avis commune par commune ou sur l'ensemble.

M. le Préfet précise que les arrêtés de carence sont proposés suite à un travail département par département et une concertation des communes. Un vote commune par commune impliquerait de présenter le cas de chaque commune et de tenir une séance de CRHH sur 3 jours pour entendre

M. le Préfet précise que les arrêtés de carence sont proposés suite à un travail départemental par département et une concertation des communes. Un vote commune par commune impliquerait de présenter le cas de chaque commune et de tenir une séance de CRHH sur 3 jours pour entendre chaque maire. Le vote se fera donc sur l'ensemble des 64 communes proposées à la carence. Concernant l'exemption aux obligations SRU 2018-2019, une seule résolution est retenue sur les 64 projets d'arrêtés de carence, sans évoquer l'exemption.

M. Jean-Claude FERAUD, Métropole AMP, appelle le CRHH à la clémence concernant la majorité des communes, même si certains poussent le bouchon un peu loin.

M. le Préfet prononce la résolution suivante pour le vote :

Êtes-vous favorable à la proposition des 64 projets d'arrêtés de carence dont la liste a été énoncée préalablement ?

- Avis favorable à la majorité (1 contre, 5 abstentions, 16 pour)

M. le Préfet indique qu'une restitution sera présentée au CRHH plénier une fois les arrêtés signés.

E – Signature de la convention régionale Handitot

M. Armand BENICHOU, Président HANDITOT, prend la parole et remercie M. le Préfet. Le constat est que de trop nombreux logements ne sont pas adaptés aux personnes handicapées, cela concerne 200 000 personnes en Région PACA. Cette convention est d'une importance capitale pour rattraper le retard et réaliser des rencontres avec les bailleurs sociaux. Avec l'aide des offices HLM, on constate une production de 1700 logements adaptés mais cela reste largement insuffisant par rapport à la demande.

Signature de la convention entre M. le Préfet et M. BENICHOU.

Stéphane BOUILLON

